Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501398-20251215-1315122025-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 08/12//2025
Date d'affichage : 17/12/2025
Nombre de Conseillers : en exercice : 26
- présents : 21
- votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

Séance ***du 15 décembre 2025***

L'an **deux mil vingt-cinq,** le **quinze du mois de décembre** à **vingt heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . Mme CHATELAIN-LE COURIAUD . M. VUICHARD. M. BERHAULT . M. PERREUL . Mme BRIAND . M. LEMESLE . Ms HERVÉ . SOUFFLET . GILLOT . Mme TOURNOUX . M. MOSSET . Mme PELOIS . M. MORANGE . Mme HOUSSIN . Ms CHARTIE . JORE . Mmes CAPLAN . MOINEAU . M. LATOUCHE. Mme GAUTHIER

Absents excusés : Mme FOULLOUS-LOPINET . M. MONSIGNY . Mme TOURON . M. MARTIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme GUINGO à Mme GAUTHIER

Mme PELOIS a été nommée secrétaire.

****

N°13

OBJET **Mise en œuvre d'un « frigo anti-gaspi »**

M. Jean-Paul VUICHARD, Adjoint délégué au Développement Durable, expose au Conseil Municipal que le « frigo anti-gaspi » est un projet innovant, initié par les membres du Comité Lailléen pour le Vivant (COLAVI), consistant à mettre à disposition un équipement en libre-service, composé d'une armoire réfrigérée et d'un bac non réfrigéré adjacent, dans lesquels des partenaires, au premier rang desquels le restaurant scolaire municipal, peuvent venir déposer de la nourriture, dans un strict respect d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Toute personne est ensuite autorisée à prendre de la nourriture dans ce frigo.

L'équipement accueillera les aliments périssables et sera mis gracieusement à la disposition :

- D'une part des partenaires signataires de la convention (restaurant scolaire, commerces de bouche, …) pour le don de surplus de repas ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501398-20251215-1315122025-DE

- D'autre part des habitants et personnes de passage sur le territoire lailléen pour la consommation de ces denrées.

Cet équipement se veut un outil de sensibilisation et d'éducation à l'écocitoyenneté afin de contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la prévention des déchets.
En outre, il favorisera le lien social, la mixité et la solidarité au sein de la commune.

Afin d'assurer une mise en service début janvier 2026, il convient préalablement d'approuver la charte d'utilisation du frigo anti-gaspi ainsi que le modèle de convention qui sera signé avec les partenaires l'alimentant, tels que joints en annexe.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve la charte d'utilisation du frigo anti-gaspi, ainsi que le modèle de convention qui sera signé avec les partenaires l'alimentant, tels que joints en annexe.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *La secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 17/12/2025

La Maire, *La secrétaire de séance,*